



Cgt-Educ' Action 06

34 bd Jean Jaurès 06300 Nice

06.62.01.08.93 2degre06@cgteducationnice.org



DECLARATION PRÉALABLE DE LA CGT EDUC'ACTION AU CTA DU 03 JUILLET 2013

LA LOI D'ORIENTATION DEFINITIVEMENT VOTÉE : LE COMPTE N'Y EST PAS !

La loi d'orientation a été définitivement adoptée le mardi 25 juin 2013. La CGT Éduc'action prend acte de ce vote, mais cette loi est loin de répondre à ses revendications.

Elle ne revient pas réellement sur le fond de certaines réformes : Socle commun confirmé, réformes du bac pro trois ans et du lycée non remises en cause, recrutement des enseignants niveau Master 1 accompagné d'une baisse de salaire pour les stagiaires, et imposition du Master 2 pour la titularisation... comme avant ! Un changement très relatif...

Sur la question de la régionalisation de la voie professionnelle, la Région sera le principal maître d'œuvre de la carte des formations même si le Recteur devra donner son accord.

Certes, cette loi acte la création des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE). Cependant, nous avons de grandes craintes sur ce que cela donnera sur le terrain.

GEL POINT D'INDICE

Dans le même temps la Cour des comptes demande le gel du point Fonction publique jusqu'en 2015.

Confirmant ce choix le gouvernement, espérant peut être ainsi faire passer cette pilule amère, a annoncé 2 mesures pour les enseignant-e-s du 41er degré :

- La création d'une "prime annuelle" de 400€ brut/par an versée en 2 fois. La Cgt-Educ'Action a dénoncé la faiblesse de cette prime (loin des 1200€ du secondaire), le fait que ce soit une prime, et que tous les PE ne la toucheront pas (CPC, ERH...). A noter qu'elle représente pour un PE une somme annuelle inférieure à la perte du pouvoir d'achat pour la seule année 2013 !
- L'augmentation du ratio de la Hors Classe. Passage de 2% du corps à 3% en 2013, à 4% en 2014 et 4,5% en 2015 (rappelons que ce ratio est de 7% dans le second degré). Pour la Cgt-Educ'Action cette augmentation va plutôt dans le bon sens, mais elle est insuffisante, mais surtout nous rappelons notre opposition à la hors classe au profit de 3 échelons supplémentaires.

CONTRATS AIDES : Vincent Peillon annonce plus de précarité dans l'Éducation nationale

Le ministre de l'Éducation Nationale a annoncé le mercredi 26 juin 2013 par voie de presse la création de "10 000 postes spécifiquement pour le secondaire" destinés à apporter "plus de sérénité, de sécurité, d'adultes dans nos établissements". S'agissant de contrats aidés, c'est encore de la précarité ! Nous ne pouvons que regretter de voir le gouvernement persister dans

cette politique de recours à des personnels précaires qui constitue un bricolage indigne des enjeux éducatifs et des personnels au service de nos jeunes. Les missions permanentes de l'Éducation nationale doivent être tenues par des personnels titulaires et formés.

Rappelons, par ailleurs, que plus de 2 000 ETP d'assistants d'éducation vont être supprimés à la rentrée 2013. C'est donc sur ces missions de vie scolaire dans le second degré que le ministre fait le choix de placer ces emplois aidés à la place des assistants d'éducation, ce que nous ne pouvons pas accepter.

La CGT Educ'action demande au ministre de renoncer à son plan social, à savoir la suppression de postes d'assistants d'éducation et de créer les postes statutaires nécessaires au bon fonctionnement de l'Éducation nationale.

CONCOURS ET STAGIAIRES

Certains jurys des concours de professeurs des écoles ont fait le choix de mettre des notes éliminatoires à des candidats, d'autres jurys du premier et du second degré ont fait le choix de ne pas pourvoir tous les postes aux concours, ou de ne pas ouvrir de liste complémentaire.

La CGT Educ'action considère que la multiplication de ces pratiques est totalement inacceptable.

Notre syndicat rappelle que les jurys des concours n'ont pas vocation à être les employeurs des personnels de l'Éducation nationale mais simplement à classer les candidat-e-s qui ont les diplômes requis pour passer les concours. C'est l'année de stage et de formation qui devrait permettre aux candidats d'être titularisés dans de bonnes conditions.

L'absence d'un vivier large pour le métier d'enseignant, imputable à une absence de politique de pré-recrutement de la part de l'Éducation nationale (hausse du niveau de recrutement, baisse des rémunérations...) ne doit pas, au final, pénaliser les candidats qui se présentent aux concours.

Pour la CGT Educ'action, l'ensemble des postes mis aux concours doit être pourvu. Des listes complémentaires doivent être mises en place dans toutes les disciplines.

La CGT Educ'Action se félicite que la formation des enseignants soient enfin rétablie, le gouvernement revenant en partie sur la réforme imposée sous la présidence Sarkozy qui remettait en cause le principe même d'une formation professionnelle. Avancée partielle et minimale car l'amélioration annoncée ne crée pas encore les conditions d'une formation correcte des enseignants.

Nous regrettons de plus que cela se fasse au détriment de la rémunération des stagiaires qui seront recrutés au premier échelon, alors que la revalorisation de 2010 avait acté leur recrutement au 3ème échelon. Cela correspond à un salaire mensuel inférieur de plus de 100 € pour l'année de stage".

HANDICAP – ORIENTATION FIN DE 3ème

Nous voudrions saisir l'occasion du débat sur l'orientation des élèves de 3° pour saluer les efforts accomplis par les services du rectorat afin d'harmoniser avec la MDPH la procédure de bonification pour les élèves handicapés sollicitant une orientation en lycée professionnel. Pour autant, les professeur-e-s de 3°, les coordonnateurs et coordonnatrices d'ULIS et les

enseignant-e-s référent-e-s handicap, tout comme les familles, ont eu toutes les peines du monde à se faire confirmer l'obtention ou non de cette bonification. Bien pis, les équipes pluridisciplinaires traitant de ces orientations avaient à se prononcer sur des mesures d'accompagnement (ULIS lycée, par ex., ou service médico-social) : or la MDPH aussi semble avoir omis d'informer les familles de ses propositions. Ces dysfonctionnements, qui ont pesé lourd sur le dernier trimestre au collège de nos élèves, auraient certainement pu être évités si les enseignant-e-s référent-e-s n'avaient pas été écarté-e-s des équipes pluridisciplinaires statuant sur les projets de scolarisation - projets dont ils ont pourtant à être les garants!

La CGT Educ'Action demande la réintégration des enseignant-e-s référent-e-s dans ces équipes pluridisciplinaires.

ORAL BAC PRO

La CGT Educ'Action continue à s'opposer à l'oral de rattrapage du bac pro tel qu'il est organisé actuellement. Cet oral n'a qu'un objectif : augmenter artificiellement le taux de réussite.

Un préavis de grève a été déposé couvrant tous les collègues qui refuseraient de participer à cet oral.

GOUVERNANCE

Les personnels de deux collèges de l'académie, Henri Wallon et Vernier, ont vécu cette année de graves tensions avec leurs directions. Nous trouvons intolérables que ces collègues, enseignants et non enseignants, aient dû supporter toute une année pressions, dénigrement, mépris de la part de leurs chefs d'établissement. Nous trouvons intolérables que malgré les multiples alertes il ait fallu une année pour que votre administration prennent la mesure de la gravité de ces situations et en tire les conséquences. Les conséquences sont graves, tant pour les personnels concernés que pour ces établissements qui vont devoir retrouver la confiance et l'énergie nécessaire pour reconstruire ce qui a été détruit et repartir dans de nouveaux projets ambitieux. Nous n'acceptons pas que ces personnels soient aujourd'hui désignés responsables de ces situations.

Ces deux cas extrêmes doivent nous rendre particulièrement vigilants face aux autres situations mettant en conflit personnels et direction. Si l'instauration d'un dialogue, d'une médiation sont les préalables indispensables, ce sont des réponses concrètes qui sont attendues et pas seulement des bonnes paroles si l'on veut éviter d'en arriver aux situations dramatiques évoquées précédemment.

La CGT Educ'action a pris contact avec d'autres organisations syndicales pour discuter d'une mobilisation dès la rentrée 2013 afin d'obtenir une véritable amélioration du Service public d'Éducation.